



Le recensement fédéral des entreprises a lieu le 30 septembre 2005

Le recensement fédéral des entreprises (RFE) est réalisé tous les 3 à 4 ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS), en collaboration avec les offices régionaux de statistique. Il fête cette année ses 100 ans d'existence. Cette enquête porte sur l'ensemble des entreprises publiques et privées établies en Suisse et actives dans les secteurs secondaire et tertiaire. C'est l'un des relevés statistiques majeurs en Suisse.

Le RFE dénombre les entreprises, les établissements et les emplois. Il fournit des effectifs ventilés selon la branche économique et la forme juridique de l'entreprise, mais également selon le sexe, l'origine et le temps de travail des personnes occupées. De plus, il permet d'obtenir des données géo-référencées. Pour la première fois cette année, les entreprises interrogées auront la possibilité de remplir le questionnaire par Internet. Le questionnaire a été conçu de manière à minimiser la charge de travail pour les entreprises.

Les résultats du RFE offrent ainsi une vue à la fois globale et précise sur la structure économique de la Suisse et des cantons. Les milieux politiques, économiques et universitaires constituent les principaux utilisateurs de ces données.

Jusqu'à la publication des premiers résultats définitifs, une année environ après le jour de référence, les grandes étapes sont les suivantes : envoi des questionnaires aux entreprises, retour des questionnaires, contrôle des données, rappels écrits et téléphoniques, publication de résultats provisoires.

Si la majeure partie du travail est effectuée par l'OFS, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) collabore de manière soutenue à ce recensement.

D'une part, il réalise le recensement des administrations cantonale et communales, des organismes de droit public, ainsi que du secteur public international (organisations internationales gouvernementales, missions permanentes et consulats). Cette année, pour la première fois, le recensement de l'Administration cantonale sera effectué sur la base des fichiers informatiques du personnel de l'Etat. Auparavant, chacun des services et offices avait à charge de remplir les questionnaires le concernant. Cette méthode permet à la fois une amélioration de la qualité et de la cohérence des données ainsi qu'un gain de temps pour les différents services et offices, qui ne seront plus sollicités.

D'autre part, l'OCSTAT répond aux demandes de renseignements des entreprises établies dans le canton, se charge des rappels téléphoniques pour une partie de la Suisse romande - cette prestation étant financée par l'OFS - et contrôle les données relatives aux entreprises genevoises.

Quand les résultats définitifs seront connus, l'OCSTAT en assurera la diffusion pour le canton de Genève.